

Editorial

Formation au service de la population



Si une politique est au service de l'ensemble de la population, c'est bien la politique de la formation. Les communes et les cantons suisses accomplissent dans ce

domaine l'essentiel et la Confédération donne des impulsions centrales, notamment au travers du Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (MFRI).

Tous les acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation commencent en ce moment à préparer leurs priorités pour le MFRI portant sur les années 2021-2024. Ils doivent le faire en tenant compte de leurs objectifs intrinsèques et des besoins exprimés par l'économie et par la société. Il faut à ce titre espérer que le MFRI 2021-2024 proposera une stratégie cohérente pour faire face à la numérisation.

Cohérence: le mot est lâché. Quelles que soient les priorités définies par les acteurs de la formation, qu'elle soit universitaire, professionnelle ou continue, le Parlement attend d'eux qu'ils délivrent un plan commun et partagé. La préparation du MFRI 2017-2020 a vu les institutions académiques et les responsables de la formation professionnelle agir main dans la main en faveur de l'amélioration du système suisse de formation dans son ensemble. Ils doivent rééditer et élargir encore ce partenariat, dans l'intérêt d'une politique de la formation qui serve l'ensemble de la population.

Jacques-André Maire,
conseiller national, membre du bureau
du Team politique FUTURE

Révision de la LDA

Faire appliquer dans le CO le droit de deuxième publication

La révision en cours de la Loi sur le droit d'auteur (LDA) facilite l'accès aux informations scientifiques. Les hautes écoles et les institutions de recherche suisses saluent les adaptations prévues dans la LDA. Elles relèvent aussi la nécessité d'agir dans le code des obligations (CO): afin d'assurer pleinement le libre accès aux publications scientifiques, il convient de faire appliquer le droit des scientifiques à une deuxième publication de leurs travaux après la publication initiale auprès d'une maison d'édition. Un droit inaliénable de deuxième publication améliore l'utilité des résultats de recherche pour l'économie et la société, ainsi que pour la science.

L'ouverture et le libre accès à la littérature scientifique gagnent en importance dans la science. Le mouvement de l'«Open Access» (OA), qui vise un accès sans barrière aux informations scientifiques, est en plein essor partout dans le monde. Aux Etats-Unis, tous les résultats des recherches financées au niveau fédéral doivent être publiés en OA. La Grande-Bretagne et les Pays-Bas sont

les leaders dans ce domaine en Europe. En outre, le libre accès est obligatoire pour les résultats issus des projets encouragés dans le cadre du programme cadre de l'UE Horizon 2020. En Suisse, l'objectif de la stratégie nationale sur l'Open Access est que toute la littérature scientifique financée par des fonds publics soit librement accessible d'ici à 2024. L'actuel projet de révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA) contient différents éléments qui facilitent l'accès aux informations importantes pour la science. D'une part, il autorise les nouvelles méthodes de recherche qui se basent sur des logiciels pour étudier de grands volumes de données à des fins scientifiques (le dénommé «Text and Data Mining»). D'autre part, il simplifie l'utilisation des inventaires des bibliothèques et des archives. Les hautes écoles et les institutions de recherche suisses saluent ces nouveautés prévues dans le cadre de la révision de la LDA.

Un obstacle juridique à une pleine réalisation de la stratégie nationale sur l'Open Access subsiste en Suisse. Il manque un droit inaliénable de deuxième publication

Révision de la LDA: la CAJ-N entame ses travaux

La Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) a entamé l'examen de la révision de la Loi sur le droit d'auteur lors de sa séance des 17 et 18 mai 2018. En tant que commission spécialisée compétente au premier conseil, elle a auditionné différentes organisations. La CAJ-N procédera au débat d'entrée en matière et à l'examen détaillé du projet au troisième trimestre 2018. Par ailleurs, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture de la Chambre du peuple (CSEC-N) prend position sur la révision de la LDA dans le cadre d'un co-rapport à l'intention de la CAJ-N. La CSEC du Conseil des Etats se chargera de l'examen de cet objet au deuxième conseil.

des résultats scientifiques financés par des fonds publics. A l'heure actuelle, seules 30 % des publications scientifiques des hautes écoles suisses sont en OA; le reste de leur littérature scientifique n'est consultable que moyennant paiement. Un droit de deuxième publication offrirait aux auteurs la possibilité de republier leurs découvertes en libre accès sur internet, sous la forme d'articles ou de livres, après leur publication auprès d'une maison d'édition scientifique et au terme d'un certain délai. L'article 382 du code des obligations (CO) prévoit aujourd'hui déjà un droit à une réutilisation des contenus après leur publication auprès d'une maison d'édition. Dans la pratique cependant, les éditeurs excluent souvent cette disposition dans leurs contrats relatifs à la publication d'ouvrages scientifiques.

Les hautes écoles et les institutions de recherche suisses demandent que les auteurs puissent rendre leurs résultats accessibles librement et gratuitement au terme d'un certain délai après la publication initiale auprès d'une maison d'édition.

Les hautes écoles et les institutions de recherche suisses demandent que les auteurs puissent rendre leurs résultats accessibles librement et gratuitement au terme d'un certain délai après la publication initiale auprès d'une maison d'édi-

tion; les auteurs ne devraient pas pouvoir renoncer à ce droit dans leurs contrats avec les éditeurs. Un tel droit de deuxième publication s'appliquerait exclusivement aux contenus scientifiques entièrement ou partiellement financés par des fonds publics ou soutenus par des organisations à but non lucratif établies en Suisse. Avec cette adaptation du code des obligations dans le contexte de la révision actuelle de la LDA, la Suisse pourrait faire un pas important en direction d'une science librement accessible et s'assurer de ne pas perdre sa connexion au développement international dans le domaine de l'OA.

Numérisation

Domaine des EPF: investir dans la transition numérique

Dans le monde entier, les technologies numériques transforment l'économie et la société à une vitesse fulgurante. La Suisse doit suivre le rythme de cette évolution pour pouvoir rester parmi les leaders mondiaux à l'ère numérique. Ses compétences en matière de formation et de recherche doivent donc être renforcées. Des adaptations sont nécessaires à tous les échelons – de la formation de base aux hautes écoles et aux institutions de recherche, en passant par la formation professionnelle et la formation continue.

Deux mesures dans le Domaine des EPF

Au printemps 2018, le Conseil des EPF a décidé de mettre en œuvre deux mesures pour relever les défis sociaux et économiques de la numérisation. D'une part, les écoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne vont développer leurs compétences dans les sciences informatiques en créant sept chaires supplémentaires. La deuxième mesure vise à renforcer la collaboration entre la recherche et l'industrie, dans le domaine de l'Advanced Manufacturing. Un réseau

national de centres de transfert technologique régionaux va être mis en place afin de soutenir l'économie suisse dans les applications de production numériques. En 2019 et 2020, un total de 29 millions de francs sera investi pour ces deux mesures dans le Domaine des EPF.

Impressum

© Réseau FUTURE 2018

Münstergasse 64/66, 3011 Berne
T 031 351 88 46
info@netzwerk-future.ch
www.netzwerk-future.ch

Le Réseau FUTURE stimule le dialogue entre la science et la politique. La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source.

EN BREF

Internationalité: les deux EPF sont à la pointe

En 2018, les deux écoles polytechniques fédérales (EPF) occupent à nouveau la tête du classement des universités les plus internationales publié par le Times Higher Education (THE). L'EPF de Lausanne se trouve à la première place et l'ETH de Zurich à la deuxième. L'Université de Genève compte elle aussi parmi les hautes écoles les plus internationales au monde; elle se classe au sixième rang. L'Université de Zurich occupe la 22^{ème} place. Ce classement repose sur la composition internationale du corps enseignant et des étudiants, la part de coopérations transfrontalières et la réputation.

ETH de Zurich: Lino Guzzella renonce à un second mandat

Le président de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Lino Guzzella, renonce à solliciter un nouveau mandat de président. Recteur depuis 2012, il a pris la présidence de l'ETH de Zurich en 2015. Il gardera cette fonction jusqu'à la fin de l'année 2018. Dès 2019, Lino Guzzella reprendra son engagement dans l'enseignement et la recherche en tant que professeur de thermotronique au sein du Département de génie mécanique et des procédés de l'ETH de Zurich. Le Conseil fédéral nommera la personne qui succédera à Lino Guzzella sur proposition du Conseil des EPF.

FNS: la compétition favorise la qualité de la recherche

En 2017, le Fonds national suisse (FNS) a soutenu 2971 nouveaux projets de recherche, avec un montant total de plus d'un milliard de francs. Le FNS a investi un cinquième de ces moyens financiers dans l'encouragement des carrières de jeunes chercheuses et chercheurs. Les projets encouragés se sont imposés au terme d'une procédure de sélection rigoureuse, face à une forte concurrence. Cette compétition nationale favorise la qualité de la recherche suisse et contribue à son positionnement de pointe.

Loi sur les stupéfiants: bases légales pour des projets pilotes

Par 12 voix et une abstention, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) a approuvé une initiative parlementaire de sa commission sœur, qui prévoit l'élaboration d'un article relatif aux projets pilotes dans la Loi sur les stupéfiants. Cette décision permet de poser des bases légales pour les études scientifiques impliquant la remise de cannabis. En 2017, l'Office fédéral de la santé publique avait refusé une étude de l'Université de Berne portant sur la consommation de cannabis, par manque de bases légales.

Budget de l'UE: 97,6 milliards d'euros pour le PCR 9?

La Commission européenne a adopté le projet de budget de l'Union européenne pour les années 2021 à 2027. Un total de 1135 milliards d'euros en engagements, aux prix de 2018 non corrigés de l'inflation, est prévu pour la période de sept ans. Un montant de 97,6 milliards d'euros est prévu pour le 9^{ème} programme cadre de recherche (PCR 9), ce qui représente une augmentation des moyens de plus de 25% par rapport au programme actuel Horizon 2020 (77 milliards d'euros). Davantage de moyens financiers sont également prévus pour la promotion de la jeunesse, entre autres dans le cadre du programme Erasmus. Le Conseil européen et le Parlement devraient se prononcer sur le budget 2021-2027 en 2019.

Nouvel organisme responsable pour la HES de Suisse orientale

Les cantons de Saint-Gall, de Thurgovie, de Schwyz, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Glaris, ainsi que la principauté du Liechtenstein se sont entendus sur un organisme responsable commun pour la nouvelle Haute école spécialisée de Suisse orientale (Fachhochschule Ostschweiz). Un concordat international devrait être négocié en ce sens dans le courant de l'année 2018. Le lancement opérationnel de la nouvelle haute école est prévu pour l'automne 2020.

LAGH: la CSEC-E adopte le projet de loi

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a adopté le projet de révision de la Loi sur l'analyse génétique humaine (LAGH) par 10 voix sans opposition et 2 abstentions. Cette révision adapte les bases légales aux progrès techniques et à l'offre commerciale actuelle dans le domaine des analyses génétiques. La Chambre haute se penchera sur la LAGH pendant la session d'été 2018.

CER: 24 Advanced Grants pour la Suisse

Au total, 269 chercheuses et chercheurs expérimentés ont obtenu un Advanced Grant du Conseil européen de la recherche (CER) en 2018. Ces encouragements représentent un volume total de 653 millions d'euros. Vingt-quatre Advanced Grants ont été octroyés à des scientifiques d'excellence établis en Suisse. Dix d'entre eux ont été remis à l'ETH de Zurich. L'EPFL a obtenu cinq encouragements et l'Université de Bâle deux. Les universités de Berne, de Genève, de Lausanne, de Neuchâtel et de Zurich ont reçu un Advanced Grant chacune. Le CER a aussi récompensé une chercheuse de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), ainsi qu'un chercheur du CERN.

Coopération renforcée avec le Japon

La Suisse et le Japon continuent à renforcer leur coopération scientifique et technologique. Le Fonds national suisse (FNS) et la Japan Society for the Promotion of Science (JSPS) ont signé un mémorandum visant à étendre et faciliter leur coopération directe en matière d'encouragement de la recherche. En outre, la délégation suisse a examiné de nouvelles possibilités de coopération avec des institutions japonaises. Le Japon compte parmi les partenaires asiatiques les plus importants pour les scientifiques suisses.